



Les Actes

Synthèse table ronde construire les réponses
4 décembre 2009





Séances plénières du 4 décembre 2009

II. Construire les réponses de l'après-crise pour l'intervention du FSE

Participants :

Isabelle BRAUN-LEMAIRE, Chef du Service du Financement et de la Modernisation, Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle

Santiago LORENCA-GARCIA, Chef de l'Unité France, Direction Générale Emploi, Affaires sociales, Egalité des Chances, Commission européenne

Daniel BIGEARD, Vice-Président du Conseil Economique et Social Régional de Bourgogne

Bert BOONE, Directeur Général de l'Agence du FSE en Flandre, Belgique

Gérard SPERANZA, Directeur Général Adjoint du Conseil Régional de Bourgogne, en charge du pôle Développement

Animateur :

Daniel DESESQUELLE, Journaliste

Un premier bilan de l'action du FSE pendant la crise.

Daniel DESESQUELLE, animateur de la table ronde, débute les travaux en demandant à Isabelle Braun-Lemaire, Chef du Service du Financement et de la Modernisation, à la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle, les champs d'intervention qui ont été ceux du FSE durant l'année 2009 afin d'accompagner les mesures prises contre la crise.

Isabelle BRAUN-LEMAIRE rappelle, tout d'abord, que le Fonds social européen procède d'une démarche stratégique pour l'emploi sur des périodes de 7 ans. Il a également mis en œuvre des modalités d'intervention face à la crise en identifiant des mesures concrètes et des orientations à prendre rapidement. Cela a mis en évidence le rôle de partenaire du FSE dans cette conjoncture.

A titre d'illustration, elle évoque l'intervention du FSE dans le développement des Contrats de Transition Professionnelle. En 2009, afin d'accompagner cette mesure qui permet de faire face aux mutations économiques et d'accompagner les entreprises, le FSE a mis en place un financement de 20 millions d'euros sur 2 ans. Le programme opérationnel national «Compétitivité régionale et Emploi» a également consacré 80 millions d'euros au soutien aux salariés ayant perdu leur emploi. Il a, en outre, soutenu les actions de formations de reconversion mises en œuvre par les PME confrontées à la crise et, à titre tout à fait exceptionnel, accompagné des entreprises plus importantes lorsqu'elles étaient confrontées à de grandes difficultés liées au ralentissement économique.

Le FSE permet donc d'apporter des réponses adaptées et rapidement effectives et l'adaptation du programme voulue par les partenaires du Fonds social européen en France dès 2009 a contribué aux mesures de relance engagées dans le champ de l'emploi et de la formation. Le contexte de crise a néanmoins mis en évidence des points faibles, notamment en matière de gestion de ce fonds, que la France s'est efforcée d'atténuer au maximum en lien avec les propres mesures de simplification adoptées par la Commission européenne.

Daniel DESESQUELLE se tourne vers Santiago LORENCA-GARCIA, Chef de l'Unité France de la Direction Générale Emploi, Affaires sociales, Egalité des Chances à la Commission européenne pour connaître la position de la Commission européenne. Il constate que l'Union européenne a très rapidement réagi pour faciliter l'utilisation du FSE comme outil d'intervention face à la crise.

Santiago LORENCA-GARCIA répond que la Commission européenne a effectivement eu un rôle de facilitateur pour l'utilisation du FSE par les Etats-membres en permettant de mobiliser des crédits qui n'auraient pas pu l'être avant la crise. Elle a également anticipé les versements d'avances de crédits aux Etats-membres, permettant de mobiliser 6 milliards d'euros supplémentaires.

Une autre piste d'intervention a été de faire en sorte de simplifier la gestion du FSE, notamment en direction des petits opérateurs, en leur donnant la possibilité de bénéficier de montants forfaitaires, ou encore en utilisant des barèmes. Au-delà, la Commission européenne a élargi le champ d'intervention du FSE et fixé 3 grandes priorités en la matière, en écho au plan de relance européen :



Séances plénières du 4 décembre 2009

- le maintien dans l'emploi ;
- le soutien à la formation professionnelle ;
- l'appui aux populations les plus vulnérables.

En un an, les Etats-membres ont ainsi pu développer des dispositifs de chômage partiel qui ont été couplés avec des dispositifs de formation. Ainsi, les entreprises ont pu profiter de cette période pour mieux former leurs salariés, en anticipation de l'après-crise. Le FSE a joué un rôle essentiel dans ce couplage.

Le FSE a également mis l'accent sur les publics fragilisés, en particulier les personnes handicapées. Il a, en outre, soutenu les services publics de l'emploi.

Pour l'heure, il apparaît qu'hormis dans les Pays Baltes, en Espagne et en Irlande, où la crise a pris de l'ampleur pour des raisons spécifiques, les interventions du FSE ont contribué à limiter les impacts de la crise. L'efficacité de son intervention est donc prouvée.

Daniel DESEQUELLE propose à **Daniel BIGEARD**, Vice-Président du Conseil Economique et Social Régional de Bourgogne, de poser un regard régional sur la façon dont les acteurs ont vécu la crise.

Daniel BIGEARD débute ses propos en rappelant que le rôle du Comité économique et social de Bourgogne est d'opérer des diagnostics sur le terrain afin de faire des propositions pour orienter l'action des politiques régionales. En 2009, la Bourgogne a ainsi constaté un très fort redéploiement des canaux et réseaux d'information. De nouveaux réseaux, à travers l'Internet, sont également apparus.

Cependant, la crise a été, avant tout, un accélérateur d'une situation qui préexistait. Dès lors, il manque un élément majeur dans les dispositifs d'accompagnement : il s'agit d'un accompagnement humain, d'un « coaching ». Il y a un déficit considérable d'ouverture de ces dispositifs. Il faut ouvrir les systèmes d'information, sortir des murs, des Sièges, les personnes ayant des compétences pour qu'elles aillent sur le terrain, faire œuvre de vulgarisation des dispositifs et de mise en réseau.

En Bourgogne, les dimensions de partenariat, de réseau, de « frottements » entre professionnels ne sont pas suffisamment mises en avant. Il faut donc progresser sur ce point. Cela ne concerne pas seulement les TPE et PME : des carences d'ouverture vers l'extérieur de grandes entreprises qui n'ont pas vu arriver leur éviction du marché sont aussi à constater.

Daniel DESEQUELLE demande à **Bert BOONE**, Directeur Général de l'Agence du FSE en Flandre, de compléter ces propos en présentant la situation de la Flandre Belge.

Bert BOONE rappelle, tout d'abord, qu'en Flandre, 12 millions d'euros de crédits du FSE ont pu être réactivés en fin de programmation 2000-2006 grâce à la prolongation exceptionnelle de la période de réalisation des actions décidée par la Commission européenne.

Dans la deuxième moitié de 2009, la Flandre a poursuivi ses travaux malgré un contexte rendu plus difficile en raison des élections du mois de juin, lesquelles ont entraîné un changement de gouvernement.

La situation de la Flandre est quelque peu différente de celle de la France. Actuellement, cette région est confrontée à une augmentation de 22 % du taux de chômage. 204 000 personnes sont inscrites et cela n'est certainement pas terminé. La Flandre s'attend à une augmentation du taux de chômage de 50 %, les défaillances d'entreprises se multipliant.

Il est aussi à craindre que la crise finisse par avoir un impact sur l'emploi structurel et il faut éviter qu'elle atteigne les jeunes et les seniors de manière irréversible. La Flandre activera donc prochainement des plans en direction de ces populations avec le soutien du FSE.

Bert BOONE précise qu'avec la crise, la sécurité de l'emploi n'existe plus. Quoi qu'il en soit, chacun salarié a une certaine valeur. Il faut s'attacher à rester employables. Voilà pourquoi le gouvernement flamand souhaite mettre en œuvre des possibilités « d'activation personnalisée » en actionnant le levier de la formation professionnelle sur le lieu de travail.



Séances plénières du 4 décembre 2009

Les conclusions d'une étude conduite sur la perception de la crise par la population montrent une demande de soutien, d'orientation au sein même des entreprises et sur les lieux de travail. Un nouveau partenariat est en train d'émerger, une «troisième voie» qui procède d'une mutation de l'entrepreneuriat et d'une nouvelle organisation du monde du travail. Le taylorisme n'existe plus : il faut imaginer une nouvelle organisation structurelle permise par l'activation directe de l'emploi.

Enfin, il semblerait que la notion prédominante au sein des entreprises devient l'équipe.

A la suite de cette intervention, **Daniel DESEQUELLE** demande à **Gérard SPERANZA**, Directeur Général Adjoint du Conseil Régional de Bourgogne, en charge du pôle Développement, s'il voit des similitudes entre la Bourgogne et la Flandre.

Gérard SPERANZA répond qu'il a pu faire 4 constats à l'occasion des différents Forums :

- au-delà du soutien financier apporté par le FSE, les expérimentations ont mis en évidence l'importance de travailler différemment en mettant tous les acteurs en synergie. Il s'agit là d'une clé de réussite des organisations mises en place pour faire face à la crise ;
- la prise en compte de la dimension territoriale par les acteurs locaux mis en réseau ;
- la faible importance accordée à l'information et à l'adhésion des bénéficiaires de ces dispositifs. Or, il n'y a pas de bonne formation sans cela ;
- la place trop réduite faite à l'innovation, mises à part quelques interventions sur le verdissement des emplois. Pourtant, l'innovation dans les dispositifs et dans la gestion des Ressources Humaines mériterait d'être évoquée.

Par ailleurs, il a été question d'évaluation et d'amélioration de la gestion du Fonds social européen. Néanmoins, il faudrait éviter que cela constitue un frein pour les porteurs de projets. Il estime également qu'il faut savoir adapter en permanence les critères d'évaluation.

Enfin, il conclut ses propos en considérant que le niveau régional est le plus pertinent pour l'utilisation des crédits du FSE. **Daniel DESEQUELLE** demande alors aux intervenants si, dans l'après-crise, le FSE sera plus innovant et plus simple dans ses processus.

Santiago LORENCA-GARCIA répond que la simplification constitue un défi important pour le FSE. La crise a été un accélérateur de ce mouvement. Il reste à le poursuivre en étendant la mise en œuvre des montants forfaitaires pour les opérations de moins de 50 000 euros et en diffusant les bonnes pratiques. Ces mesures de simplification sont donc en cours et vont produire leurs effets. Elles faciliteront en particulier l'accès de certains opérateurs au FSE. Mais il faut bien voir qu'il s'agit d'une démarche de longue haleine.

Par ailleurs, il rappelle que le FSE est intrinsèquement un diffuseur d'innovation. Il permet de mettre en place de nouveaux dispositifs, d'améliorer ou de réorienter des dispositifs existants. A présent, il faut voir comment mobiliser cette innovation dans l'optique de mettre en place des dispositifs de sécurisation des parcours.

Les enjeux de l'après-crise pour le FSE.

Daniel DESEQUELLE entame ce deuxième temps de discussions en interrogeant **Isabelle BRAUN-LEMAIRE** sur les principaux enjeux de l'après-crise pour le programme FSE en France.

Isabelle BRAUN-LEMAIRE constate que le premier d'entre eux est de mettre en œuvre les orientations et mesures qui ont été imaginées en 2009. Pour cela, il faudra mobiliser l'ensemble des acteurs concernés.

Pour faciliter cette démarche, il sera nécessaire d'améliorer le système de gestion du FSE tout en veillant à ne pas baisser la garde en termes de sécurisation et d'évaluation.

Par ailleurs, il est envisagé une adaptation en temps réel de la programmation afin d'identifier les crédits non utilisés pour les réaffecter sur des besoins plus immédiats. Cela a parfois été mal perçu, mais cela paraît indispensable en situation de crise. Ce principe sera mis en œuvre début 2010.



Séances plénières du 4 décembre 2009

Parmi les autres pistes d'amélioration, un «dialogue de gestion» entre l'autorité de gestion du programme opérationnel national FSE et les autorités de gestion déléguée a été mis en place. Ce dialogue a permis de sensibiliser les acteurs et de discuter de l'efficacité attendue du FSE, des enjeux liés à l'évaluation du programme et de la professionnalisation de notre gestion.

Le deuxième enjeu, pour le FSE, est d'anticiper l'après-crise. Il faut avoir confiance dans la capacité du programme «Compétitivité régionale et Emploi» d'y répondre de manière concrète et pragmatique. La réflexion qui sera menée en la matière prendra en compte la nécessité d'identifier les opportunités dans les secteurs et les métiers d'avenir. Il sera alors utile de voir si les «emplois verts» et les services à la personne pourront être des gisements d'emplois. Enfin, le FSE continuera, en 2010, à jouer son rôle d'amortisseur de la crise.

Au terme de cette intervention, un participant demande depuis la salle si, dans les autres pays de l'Union européenne, il est plus facile d'utiliser les fonds relevant de l'axe 1 du programme FSE «Compétitivité régionale et Emploi» relatif à l'accompagnement des mutations économiques.

Santiago LORENCA-GARCIA prend la parole pour répondre à cette question. Il précise que les orientations prises pour la période budgétaire 2007-2013 du FSE lui paraissent adaptées. Néanmoins, la Commission européenne a amorcé une démarche d'anticipation sur les évolutions futures de ces orientations. Elle souhaite ainsi l'intégration de cette problématique de l'anticipation dans toutes les politiques mises en œuvre au sein de l'Union européenne.

Daniel DESESQUELLE se tourne vers **Bert BOONE** afin d'avoir un aperçu de l'utilisation du FSE par la Flandre en 2010.

Bert BOONE indique aux participants que le principal facteur de succès du FSE est lié à l'élaboration d'un plan opérationnel 2007-2013 très étayé. Ce plan a permis de faire face aux défis de la crise. La Flandre a ainsi mis en œuvre des actions innovantes sur les 3 axes prioritaires du FSE.

En 2009, elle a développé de nombreuses actions afin d'améliorer la visibilité du FSE et de sensibiliser les gouvernants à la nécessité de mener un travail commun avec leurs homologues européens. Les partenariats et le dialogue entre entreprises ont également été développés.

Parmi les autres actions, un travail sur la responsabilité sociale et l'activation de l'emploi a été mené avec la signature, fin 2008, d'un accord avec 29 parties-prenantes intermédiaires, notamment les syndicats, intitulé «La Flandre en action pour 2020». Cet accord comporte un engagement à faire bénéficier chaque travailleur flamand d'un plan de développement personnel pour l'emploi. Il s'agit là d'un engagement considérable qui interroge notamment la formation professionnelle tout au long de la carrière professionnelle afin d'améliorer l'employabilité.

En outre, La Flandre a elle aussi tenté de simplifier les processus du FSE en établissant des coûts forfaitaires lorsque cela était possible. Elle a d'ailleurs décidé d'organiser des échanges d'expériences transnationaux en la matière.

Daniel DESESQUELLE demande à **Gérard SPERANZA** s'il existe des dispositifs équivalents en Bourgogne.

Gérard SPERANZA précise qu'il existe effectivement des schémas régionaux de développement économique et des plans régionaux de formation professionnelle. Le Conseil régional de Bourgogne a également mis en place un Observatoire des Métiers et des Compétences afin de réfléchir à des dispositifs spécifiques à la problématique de vieillissement de la population active.

Il insiste également sur l'importance de l'évaluation et de l'amélioration de l'adhésion aux dispositifs mis en place.

Daniel DESESQUELLE se demande si l'on s'appuie suffisamment sur les expériences transnationales et européennes et propose à **Daniel BIGEARD** de répondre à cette question.

Daniel BIGEARD précise que le Comité économique et social de Bourgogne est en train de mener une réflexion prospective à 20 ans. A cette occasion, il se projette tout autant dans le temps que dans l'espace. En particulier, il s'appuie sur des expériences extérieures afin d'élaborer un diagnostic.



Séances plénières du 4 décembre 2009

Il estime donc qu'il faudrait fournir un important effort pour améliorer la visibilité des dispositifs existants. Ce serait la principale amélioration à leur apporter plutôt que d'envisager la création de nouvelles mesures. Il faudrait enfin substituer au «marketing des métiers» un «marketing territorial», mais aussi substituer, dans l'entreprise, la notion d'équipe à celle d'individu qui a été prégnante jusqu'ici. Mais cela ne sera possible qu'en favorisant la mobilité afin que les femmes et les hommes puissent sortir de leur cocon professionnel.

Un participant écossais précise depuis la salle qu'en termes d'innovation, l'Ecosse va mettre l'accent sur l'apprentissage en permettant aux entreprises qui intègrent un apprenti d'en accueillir un deuxième gratuitement avec le soutien financier du FSE.

En conclusion de cet échange, **Santiago LORENCA-GARCIA** constate que ce séminaire a permis d'observer de nombreuses innovations en France comme dans les autres pays européens. Cet aspect n'est peut-être pas encore suffisamment pris en compte au niveau européen. Il précise que la Commission est en train d'y réfléchir afin de favoriser un «apprentissage commun de l'innovation». Cela, d'autant plus, que les situations des Etats-membres sont très diverses. En Lettonie, par exemple, l'intervention du FSE est parfois la seule existante. En France, il existe également des dispositifs nationaux importants.